

## INFO FLASH URPS PHARMACIENS

N° 21 - 13 MAI 2022



### COVID-19 EN PHARMACIE

<https://www.urpspharmaciensgrandest.fr/>

Ce document élaboré par l'URPS Pharmaciens a pour vocation la transmission des **informations nouvellement parues** aux pharmaciens sur les problématiques de la Covid-19 en officine. Pour consulter la totalité des mesures en vigueur, veuillez-vous reporter à **l'intégralité de la Note pharmacie** mise à jour régulièrement sur le site :

→ De l'URPS Pharmaciens Grand Est :

<https://www.urpspharmaciensgrandest.fr/fr/note-d-information-covid-19>

→ De l'ARS Grand Est :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/consignes-de-prise-en-charge-covid-19-professionnels-de-sante>

## SOMMAIRE DES ACTUALISATIONS

La loi prolonge le régime de **sortie de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022.**

LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044315202>

Le Ministère des solidarités et de la santé met à jour le 15/03/2022 les **Recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le Covid-19** : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations\\_covid\\_19-3.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_covid_19-3.pdf)

### ● VACCINATION COVID-19

- ✓ Conditionnements de livraison des DM vaccination Covid

### ● INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Traitement de la Covid-19 : Mise à jour
  - XEVUDY®
  - PAXLOVID®

## VACCINATION COVID-19

### Conditionnements de livraison des DM vaccination Covid

En cas de difficulté un formulaire de contact est disponible : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/commande-de-vaccins-covid-19/formulaire-de-contact-pour-la-commande-de-vaccins-covid-19>

### Dispositifs médicaux et solvant de dilution disponibles à la commande - 29/04/2022



Dès le 9 mai 2022, puis à chaque session de commande de vaccins, les commandes seront également ouvertes aux dispositifs médicaux et au solvant de dilution selon les modalités présentées ci-après. Le matériel nécessaire à la préparation et à l'administration des vaccins commandés sera livré selon les conditionnements indiqués dans le tableau de référence ci-dessous. **Il convient donc d'être vigilant dans la quantité saisie dans l'outil qui sera à la boîte.**

Vaccins	Matériel associé	Informations affichées dans l'outil de commande		Photos du conditionnement
		Libellé court	Conditionnement / unité de commande	
<b>Pfizer-BioNTech (12 ans et plus) prêt à l'emploi</b> Couvercle gris & <b>Novavax &amp; Pfizer-BioNTech (12 ans et plus)</b> À diluer* Couvercle violet <small>(*) la commande de ce matériel pour le Pfizer-BioNTech 12 ans et plus correspond à l'utilisation des flacons résiduels dont la date de péremption est encore valide.</small>	<b>Seringue d'administration SHIFENG (boîte orange de 100) avec aiguille sertie</b>	SER PFIZER/NOVX 1ML-25G-25MM BT100	Boîte de 100 seringues	
	<b>Seringue d'administration VPEX Hunan (boîte de 400) avec aiguille sertie</b>	SER PFIZER/NOVX 1ML-25G-25MM BT400	Boîte de 400 seringues	VPEX Hunan peut se présenter sous deux emballages différents : 
<b>Pfizer BioNTech (5-11 ans)</b>	<b>Seringue d'administration DoviLab avec aiguille prémontée</b>	SER PFIZER PED 1ML-25G-16MM BT100	Boîte de 100 seringues	
<b>Moderna</b>	<b>Seringue d'administration SHIFENG (boîte verte de 100) avec aiguille sertie pour les doses de rappel (graduations de 0.01 en 0.01ml)</b>	SER MOD 1/2D 1ML-25G-25MM BT100	Boîte de 100 seringues	
<b>Pfizer BioNTech (5-11 ans) Couvercle orange</b> & <b>Pfizer-BioNTech (12 ans et plus)</b> À diluer* Couvercle violet <small>(*) la commande de ce matériel pour le Pfizer-BioNTech 12 ans et plus correspond à l'utilisation des flacons résiduels dont la date de péremption est encore valide.</small>	<b>Seringue de dilution BD Plastipak</b> <i>Attention : les aiguilles associées à ces seringues sont commandables séparément</i>	SER DIL PFIZER 3ML BT200	Carton vrac de 200 seringues	
	<b>Aiguille DoviLab ou SOL-M pour la seringue de dilution BD Plastipak</b> <i>Attention : les seringues associées à ces aiguilles sont commandables séparément</i>	AIG DIL PFIZER 21G-40MM BT100	Boîte de 100 aiguilles	
	<b>Solvant de dilution NaCl 0,9% BBraun</b>	NACL 0.9% PFIZER INJ 10ML BT20	Boîte de 20 ampoules	

DGS-Urgent 2022\_53 06/05/22 : Ouverture du portail pour la commande de vaccins entre les 9 et 10 mai 2022 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-u\\_2022-53\\_commandes\\_vaccins\\_9-10\\_mai\\_2022.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-u_2022-53_commandes_vaccins_9-10_mai_2022.pdf)

### A compter de lundi 9 mai :

- ▶ Les officines devront commander directement les dispositifs médicaux et solvants de dilution nécessaires à l'administration des vaccins
- ▶ La commande devra couvrir les besoins de la pharmacie, des professionnels et établissements de santé de ville qui feront la demande de vaccins
- ▶ A réception, l'officine assure la distribution des flacons et dispositifs médicaux à chacun de ses effecteurs

### Calendrier des commandes :

DGS-URGENT 2022\_50 28/04/22 : Ouverture du portail pour la commande de vaccins les 2 et 3 mai – mise en place d'un flux tiré pour les dispositifs médicaux : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_no2022-50\\_ouverture\\_portail\\_vaccin\\_2\\_et\\_3\\_mai\\_.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2022-50_ouverture_portail_vaccin_2_et_3_mai_.pdf)

Dates clés	Etapes
Commande passée entre le lundi 9 et le mardi 10 mai à 23h00	<b>Premières commandes de dispositifs médicaux</b> par les officines elles-mêmes
Livraison effectuée entre le vendredi 13 et le mardi 17 mai	<b>Dernières livraisons automatiques des seringues et solvant</b> , associés à la livraison des flacons commandés entre le 2 et le 3 mai
Livraison effectuée entre le vendredi 20 et le mardi 24 mai	<b>Premières livraisons des seringues et solvant</b> commandés par les officines elles-mêmes entre le lundi 9 et le mardi 10 mai

### INFORMATIONS DIVERSES

#### Traitements de la Covid-19 : Mise à jour

##### XEVUDY® sotrovimab

En traitement curatif de la Covid : l'activité neutralisante de XEVUDY® semble fortement diminuée sur le sous-variant BA.2 → **La HAS maintient l'autorisation d'accès précoce de ce produit seulement pour les patients atteints par une souche autre que le sous-lignage BA.2 du variant Omicron.**

Mode d'action et indication : neutralisation du virus pour l'empêcher d'infecter de nouvelles cellules et élimination des cellules déjà infectées, chez les adultes et adolescents âgés de 12 ans et plus (et pesant plus de 40 kg) infectés par le SARS-CoV-2 qui ne nécessitent pas une supplémentation en oxygène et qui présentent un risque de faire une forme sévère de la maladie.

Schéma posologique inchangé : une dose unique de 500 mg, par voie intraveineuse.

HAS 29/04/2022 : Covid-19 : la HAS précise le cadre d'utilisation de Xevudy® : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3336409/fr/covid-19-la-has-precise-le-cadre-d-utilisation-de-xevudy](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3336409/fr/covid-19-la-has-precise-le-cadre-d-utilisation-de-xevudy)

Ameli 29/04/22 : Covid-19 : le point sur les traitements actuels : <https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/pharmacien/actualites/covid-19-le-point-sur-les-traitements-actuels>

##### PAXLOVID® Code CIP : 34009 302 455 1 4

#### Prescription :

- ✓ **Ordonnance de dispensation conditionnelle** (sauf si le prescripteur est déjà en possession d'un résultat de test positif de détection du SARS-CoV-2 sur prélèvement nasopharyngé) :
  - À la réalisation d'un TAG sur prélèvement nasopharyngé dont le résultat est positif
  - Ou à la détection du génome du SARS-CoV2 par RT-PCR dont le résultat est positif.
- ✓ Délai d'utilisation maximum : 5 jours à compter de la date de la prescription
- ✓ Mention à faire figurer sur l'ordonnance : "si test antigénique ou PCR positif sous cinq jours calendaires"

Indication remboursable : Traitement COVID-19 chez les patients adultes qui ne nécessitent pas de supplémentation en oxygène et qui présentent un risque accru d'évolution vers une forme sévère de la COVID-19, sous réserve de se référer aux recommandations nationales en terme de stratégie d'utilisation des traitements curatifs de la COVID-19.

Facturation : prise en charge par l'assurance maladie 3,57€<sup>TTC</sup>/ boîte de PAXLOVID® + honoraires de dispensation liés à l'ordonnance, à la boîte et s'il y a lieu, à l'âge

Code CIP	Présentation
34009 302 455 1 4	PAXLOVID 150 mg + 100 mg (PF-07321332, ritonavir), comprimés pelliculés, plaquette (OPA/alu/PVC), boîte de 30 (20+10) comprimés (B/30) (laboratoires PFIZER)

Arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, Art 41-1 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2022-04-22>

DGS-Urgent n°2022\_52 05/05/22 : Évolution du circuit de mise à disposition du PAXLOVID® : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_no2022-52\\_paxlovid.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2022-52_paxlovid.pdf)

Arrêté du 5 mai 2022 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics : [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045757669?init=true&page=1&query=paxlovid&searchField=ALL&tab\\_selection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045757669?init=true&page=1&query=paxlovid&searchField=ALL&tab_selection=all)

Fiche d'information PAXLOVID® destinée aux patients

MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



JE SUIS PEUT-ÊTRE INFECTÉ PAR LE COVID-19,  
puis-je bénéficier d'un traitement par PAXLOVID® ?

Informations sur l'éligibilité et sur les modalités d'obtention de ce traitement en 4 étapes



**QUELS SONT LES SYMPTÔMES ÉVOCATEURS D'UNE INFECTION AU COVID-19 ?**

- Fièvre
- Frissons
- Toux
- Mal de gorge
- Difficultés à respirer
- Fatigue
- Congestion nasale (nez bouché)
- Maux de tête
- Douleurs musculaires
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée
- Perte de goût
- Perte d'odorat

**QUELLES SONT LES PERSONNES PRÉSENTANT UN RISQUE ÉLEVÉ D'ÉVOLUTION VERS UNE FORME GRAVE DU COVID-19 ?**

- Quel que soit l'âge ou le statut vaccinal :
  - Les patients sévèrement immunodéprimés\*
  - Les patients présentant une pathologie à très haut risque\*
- Les patients de 65 ans et plus, présentant un facteur de risque d'évolution vers une forme grave de la covid-19\*

\* Pour plus d'informations, se référer aux recommandations nationales en termes de stratégie d'utilisation des traitements curatifs du COVID-19.  
[https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3310993/fr/traitement-par-antiviral-des-patients-a-risque-de-forme-grave-de-la-covid-19](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3310993/fr/traitement-par-antiviral-des-patients-a-risque-de-forme-grave-de-la-covid-19)

PRECAUTIONS D'EMPLOI

**GROSSESSE ET ALLAITEMENT**

Si je suis en **âge de procréer**, je m'assure de ne pas débiter une grossesse pendant la prise et **jusqu'à 7 jours** après le traitement. Sur cette même période, **l'allaitement** doit être interrompu.

Attention, **PAXLOVID® peut réduire l'efficacité de ma contraception hormonale**, j'adopte un moyen contraceptif barrière (ex : préservatif) jusqu'au cycle menstruel suivant l'arrêt du traitement.

**COMMENT PRENDRE MON TRAITEMENT ?**

La dose recommandée est de 300 mg de PF-07321332 (**2 comprimés roses**) + 100 mg de ritonavir (**1 comprimé blanc**) pris ensemble **par voie orale toutes les 12 heures, pendant 5 jours.**

**Personnes présentant une insuffisance rénale modérée**  
Mon médecin doit adapter ma prescription à 150mg de PF-07321332 + 100mg de ritonavir par prise (**1 seul comprimé rose et 1 comprimé blanc**), chaque 12h pendant 5 jours.

**INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES**

Paxlovid® contient du ritonavir, inhibiteur enzymatique responsable d'interactions médicamenteuses. J'apporte l'ensemble de mes ordonnances à mon médecin et mon pharmacien, afin de s'assurer de l'absence d'interaction médicamenteuse contre-indiquée ou non-recommandée.

➡ Pour toute question ou en cas d'aggravation des symptômes, je contacte mon médecin. Si je ressens un effet indésirable après avoir reçu le traitement, je peux le signaler sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <http://www.signalement-sante.gouv.fr/>

Les traitements antiviraux : Réponses à vos questions : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/professionnels-de-sante/article/les-traitements-antiviraux>